



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 12 MARS.

M. l'ambassadeur d'Angleterre a reçu hier des dépêches de Madrid qu'on dit importantes. Il s'est rendu aussitôt au ministère des affaires étrangères, où il a eu une longue conférence avec M. Volé.

La revue des troupes qui devait être passée aujourd'hui aux Tuileries, par les ducs d'Orléans et de Nemours, a été contre-mandée. On ignore le motif de ce contre-ordre, et il n'est sorte de conjectures que l'on ne fasse à ce sujet; on a dit d'abord qu'il avait été motivé par une fermentation qui règne dans une certaine classe d'ouvriers, qui avait mis l'administration dans la nécessité de consigner les troupes; mais nous croyons que ce bruit est mal fondé, car nous voyons beaucoup de militaires parcourir les rues et les boulevards. C'est donc à un tout autre motif qu'on doit l'attribuer.

On lit ce matin dans la Paix :

Si nous en croyons des rapports dont nous n'avons aucune raison de suspecter la sincérité, le gouvernement devrait exercer une surveillance active sur les menées de certains personnages plus rivaux que redoutables, mais dont l'influence s'est fâcheusement signalée, après la révolution de juillet, dans les départements qui composent l'ancienne Vendée. Ces hommes chercheraient, dit-on, depuis la mort de Charles X, à ranimer le fanatisme.

L'affaire Mounier ne sera portée devant la cour des pairs qu'à la fin d'avril. On croit que les accusés seront au nombre de trois. (J. du Com.)

M. Dupin est excessivement facétieux. Ni la toge du magistrat, ni le fauteuil de la présidence, ni les circonstances politiques les plus sérieuses ne peuvent lui donner un peu de gravité.

On raconte que hier, M. de Lamartine était monté au bureau pour déposer une pétition. M. Dupin, qui présidait, l'ayant rappelé par deux fois, lui dit quand il se fut approché du fauteuil : — Eh bien, M. de Lamartine, les ministres se retirent-ils devant le projet de la loi de disjonction ? — Non, M. le président, il paraît que les ministres restent. mon avis aurait été qu'ils se retirassent, persuadé que j'étais qu'avant la fin de la session ils seraient revenus au pouvoir plus fort que jamais. — Bah ! aurait alors répondu M. Dupin, ce n'est pas cela qu'il faut leur dire. Ils sont au pouvoir; conseillez leur d'y rester. Dites-leur que si je leur donne de temps en temps quelques bourrades, comme celle-ci, ce n'est pas pour les renverser, c'est au contraire pour leur donner plus de force. — M. le président, aurait alors répondu M. Lamartine, je suis un homme sérieux; je n'aime pas à plaisanter sur les choses sérieuses, et surtout je n'aime pas qu'on s'adresse à moi pour de telles mystifications.

Le Charivari comparait lundi devant les assises. Il s'agit d'un article intitulé : *Un petit million, si vous plait*. Le Charivari a traité les questions de dot et d'apanage.

M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, a éprouvé avant-hier une violente attaque d'apoplexie. Il a le côté droit paralysé, et il a recouvert l'usage de la langue; ses facultés intellectuelles l'ont entièrement abandonné. Les médecins montrent peu d'espoir de prolonger ses jours. M. de Pradt a accompli sa 73e. année, et avait joui jusqu'ici de la plus brillante santé.

Le comte de Montezuma, noble mexicain, s'est tué dernièrement à la Nouvelle-Orléans, par suite de la jalousie que lui inspirait une jeune fille quarteronne d'une grande beauté. Depuis ce jour, un autre mexicain, nommé Pedro Garcés, a tué cette même personne par le même motif. Garcés a ensuite cherché à se détruire, mais pour emprunter le

langage délicat du journaliste de la Nouvelle-Orléans, il ne s'est pas coupé la gorge assez avant pour éviter à l'Etat la dépense d'une exécution.

On lit dans le *Mémorial bordelais* :

Nous apprenons avec peine que les troupes de la reine Isabelle viennent d'essayer de nouveaux échecs dans le Bas-Aragon, trois places importantes ont été reprises par les bandes carlistes, et les garnisons se levant à près de 2000 hommes de l'artillerie et près de 40 officiers sont restés au pouvoir des carlistes. Ces avantages ne feront qu'encourager les carlistes de la Catalogne, qui se montrent déjà très hardis, surtout depuis la mort de Mina.

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 13 MARS.

Depuis le 25 février, le dépôt du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de ligne se trouve transféré à Philippeville; celui du 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie sera transféré le 15 mars à Ypres, et celui du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied le 20 à Menin.

M. Pantaleoni nous prie de rectifier les assertions erronées contenues dans l'article que nous avons publié vendredi. M. Pantaleoni nous assure que le reproche sur le manque de complaisance a été articulé par lui de manière à ne pouvoir être pris pour une offense envers M. Patania, tandis que l'acte de violence exercé sur la personne de celui-ci a été provoqué par des propos insultant le caractère de M. Pantaleoni, comme homme et comme artiste. Une personne qui était présente au débat atteste l'exactitude de cette rectification. (J. de la Belgique)

Une lutte s'est encore engagée l'avant dernière nuit, à 4 heures et demie, sur le boulevard de Schaepbeek à la porte de Louvain, entre les employés de l'octroi et une bande de fraudeurs. Aucun de ces derniers n'a pu être saisi; mais on s'est emparé d'une échelle qui devait servir à l'accomplissement de leur projet.

Le *Moniteur* publie la loi par laquelle il est ouvert au département de la guerre un crédit de trois cent dix-huit mille sept cent cinquante francs soixante-neuf centimes, applicable au paiement des dépenses de 1831 et années antérieures qui restent à liquider.

Le gouvernement vient de promulguer la loi qui permet l'entrée, libre et franche de tout droit, de tout appareil ou machine de nouvelle invention non encore en usage en Belgique, et destiné à être établi dans une usine du pays.

Nous ajouterons, à propos de cette loi, que la société typographique formée sous la raison Adolphe Wahlen et compagnie, vient d'importer dans le pays et de faire établir dans ses ateliers, une presse mécanique que tous les hommes de l'art s'accordent à regarder comme un chef-d'œuvre. Deux hommes en tournant une manivelle peuvent imprimer facilement près de mille feuilles par heure, de deux côtés : la feuille blanche présentée à la machine, disparaît entre deux cylindres, pour sortir d'elle-même imprimée des deux côtés. L'importation de semblables machines est incontestablement un service rendu à l'industrie.

Bruxelles, 13 mars (trois heures). — La bourse a été très animée aujourd'hui, et il a été traité beaucoup d'affaires en actif espagnol. Ouvert à 24 3/4 argent le cours a successivement monté à 24 7/8 fait, 25 25 1/8 papier. Après la cote 25 1/4 fait, et finalement 25 3/8 preneurs sans vendeurs. Les autres fonds sont restés calmes. On parle de l'arrivée d'un courrier extraordinaire, porteur de nouvelles favorables. La hausse de Londres a aussi contribué à l'élan d'ici.

Anvers (deux heures). — Ardoin 25 5/8.  
Londres, 11 mars (4 heures). — Ardoin 26 (1/2 p. c. de hausse).  
Amsterdam, 11 mars. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 1/2 1/8 7/8, 5 p. c.

descendre un homme grand, fort et de forme un peu épaisse. Ses cheveux grisonnaient; il boitait légèrement et était obligé de s'appuyer sur une canne. Sa voiture ayant fait place à la mienne, je continuai mon chemin, nous nous croîâmes sur l'escalier, et nous nous fîmes, comme de raison, un salut mutuel. J'étais arrivé à la porte de l'hôtel, et j'allais monter en voiture, quand il me vint tout à coup dans la pensée que cette visite pouvait bien m'être destinée. Je m'arrêtai donc pour voir si l'étranger montait jusqu'à l'étage que j'occupais, sans soupçonner le moins du monde qu'elle pouvait être la personne que je venais de voir, quoique ses traits et sa tournure ne me semblaient pas tout-à-fait inconnus.

L'étranger monta péniblement le large escalier de pierre; il s'appuyait d'une main sur la rampe, et de l'autre sur sa canne. Au moment où je m'arrêtais, il venait d'arriver à l'entresol et s'appretait à monter plus haut. Dans cet instant il fut frappé d'une idée semblable à la mienne, et jugeant que j'étais peut-être la personne qu'il venait visiter, il se tourna vers moi, et me dit en français, avec beaucoup d'accent : *Est-ce monsieur Cooper que j'ai l'honneur de voir.* Je lui répondis dans la même langue : *Monsieur je m'appelle Cooper.* — *Eh bien donc, je suis Walter Scott.*

Je courus aussitôt à lui, et lui serrant la main qu'il me tendait avec cordialité, je lui exprimai combien j'étais sensible à l'honneur qu'il me faisait. Il m'apprit que la princesse s'était empressée de lui donner mon adresse, et que lui voulant couper court à toute crédu-

lité (316, billets de chance 22 1/4 3/16, syndicat 93, société de commerce 183 1/4 3/4 1/2, Ardoin pièce de 85 liv 24 1/4 1/8 3/4, dito grosses pièces 00, coupons 4 1/2, différée 8 3/8, passive 7 3/16, brésiliens 85 3/4, Naples 10, russes 00.

### CHAMBRE DES REPRESENTANS. — Séance du 13 mars.

#### SERVICE DE SANTÉ.

M. Dollez. Je voudrais soumettre à la Chambre une nouvelle proposition; je demanderai donc que la parole me soit accordée. Les orateurs qui parleront après moi, pourront, en même temps, examiner ma proposition.

La voix: J'ai l'honneur de proposer à la Chambre d'inviter M. le ministre de la guerre à lui faire un rapport sur les abus imputés au service de santé; à émettre son opinion sur tous et chacun de ces abus, et à lui faire connaître les motifs sur lesquels il la base.

De l'inviter en outre à transmettre immédiatement tout le dossier qui se trouve actuellement sur le bureau de la Chambre, à une commission composée de l'auditeur général près la haute cour militaire et des deux auditeurs provinciaux, laquelle serait chargée d'examiner si des pièces de ce dossier et de toutes autres qui lui seraient remises, résultaient de la présomption de délit ou de crime, et d'intenter immédiatement, s'il y a lieu, toutes les poursuites ordonnées par la loi, pour parvenir à leur répression.

Et en cas d'acquiescement de la part de M. le ministre de la guerre à cette double mesure, de passer immédiatement à l'examen et au vote des articles du budget relatifs au service de santé.

Messieurs, nous connaissons toutes les accusations articulées contre le service de santé; la sympathie pour ces accusations semble s'accroître; cependant c'est un principe d'éternelle justice que l'accusé soit tenu pour innocent jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable. Je crois qu'il est d'un ami de l'ordre et de son pays de ne pas croire à toutes les accusations qu'on lance, parce que je sais que trop souvent on attaque les hommes pour renverser les institutions.

Je le déclare, la discussion ne me paraît pas satisfaisante; je crois que la résolution de la chambre ne satisfera pas le pays, et sera de nature à nuire au gouvernement lui-même. Je dis qu'elle ne satisfera pas le pays; vous savez tous que les accusations lancées ont vivement excité l'attention publique dans l'armée, au sein des familles dont les enfants sont sous les drapeaux. Pensez-vous que le vote que vous allez porter sera de nature à satisfaire l'opinion, à faire disparaître toutes les inquiétudes, à dissiper les craintes? Je ne le pense pas. Si la chambre pouvait émettre un vote de nature à juger la question qui nous occupe, je voudrais qu'il fut basé sur les lumières de la plus éclatante vérité. Eh bien, y a-t-il dans les éclaircissements donnés des renseignements suffisants pour que nous puissions émettre un pareil vote? Il est vrai que M. le ministre s'est offert à donner tous les éclaircissements demandés, à répondre à toutes les accusations qu'on articulerait. Mais cette offre du ministre ne me satisfait nullement; je ne la crois ni régulière, ni convenable. Peut-être, en effet, convenir à aucun membre de cette chambre de se porter accusateur pour chaque fait?

Puisque le ministre nous a déclaré que son opinion était formée, je lui demande qu'il nous fasse un rapport raisonné sur les faits articulés, et qu'il nous donne sur tous ces points les motifs de sa conviction. La chambre a confiance dans le ministre, sans doute; mais cette confiance doit-elle aller jusqu'à croire qu'il ne peut se former une opinion erronée? C'est pour cela que je désire non seulement connaître ses convictions, mais la base de ses convictions. Nous pourrions juger, sans lui retirer la confiance dont nous lui avons donné des preuves dans toute cette discussion; nous pourrions examiner s'il ne s'est pas trompé. Voilà les motifs de l'importance que j'attache à la proposition de l'honorable M. Milcamps, que je ne fais ici que reproduire.

Je vous disais tout à l'heure que le gouvernement était intéressé à ce qu'un vote de confiance ne vint pas mettre un terme à la discussion qui nous occupe. Dans le temps où nous vivons, avec les institutions qui nous régissent, il faut qu'un gouvernement inspire à tous les sentiments de sa propre dignité. Il ne peut être fort qu'en s'attirant la considération de tous; et je dis qu'il ne saurait avoir la considération de tous, lorsque les plus hauts fonctionnaires sont soumis à des attaques telles que celles qui ont été articulées. Or, dans l'état actuel des choses, en donnant un vote de confiance au ministre, toutes les accusations, loin de disparaître, feraient de notre vote un nouvel abus.

On a demandé une enquête; mais comment la ferez-vous cette enquête? Appellerez-vous des témoins? Si ces témoins veulent vous tromper, par quelles peines les épouvanterez-vous? Messieurs, ces inconveniens ne sont pas graves, ils sont insurmontables. Je sais qu'on objectera que l'enquête n'est pas instituée pour demander des éclaircissements contre les coupables, mais pour constater les abus. Il y a dans cette question non seulement l'intérêt de l'armée à garantir, mais aussi l'honneur de ceux qu'on accuse à ménager. D'ailleurs, lors même

nie, s'était rendu directement à mon hôtel. Il n'avait pas cessé de parler français; quoique je lui répondisse en anglais. Tout à coup, comme s'il eût été frappé d'un souvenir inattendu, il me dit que je devais être sans doute bien étonné de ce qu'il m'adressait la parole en français; mais, ajouta-t-il, depuis que je suis ici, j'ai été forcé de oublier ma propre langue. Comme nous continuions à monter l'escalier il daigna accepter mon bras, et il poursuivit la conversation en anglais. Il marchait avec plus de difficulté que je ne l'aurais cru. On vaudra bien sans doute parler de la petite manœuvre de vanité qui me porte à répéter ici le compliment qu'il m'adressa.

Je vais vous dire ce qui me plait par dessus tout en vous; c'est la manière dont vous prenez en toute occasion la défense de votre pays, sans pour cela vous abaisser jusqu'à outrager le nôtre. Vous êtes forcé de placer les deux nations en collision, et je respecte votre noble hostilité. Je crains, ajouta-t-il, que la mère n'ait pas toujours été juste envers sa fille, dont elle est peut-être un peu jalouse, car si nous ne voulons pas croire que l'Angleterre ait déjà commencé à descendre, nous ne pouvons nous dissimuler qu'elle ne soit parvenue au sommet de l'échelle.

Quoiqu'il soit cette époque il n'eût pas encore hautement avoué ses ouvrages, et qu'il fut toujours l'illustre inconnu, il en parla toujours très librement avec moi, et n'exigea pas même que je gardasse son secret. M'ayant demandé si j'avais chez moi un exemplaire d'un de mes romans qu'il me nomma, j'avais franchement que je ne possédais pas un

### BIOGRAPHIE. — LITTÉRAIRE.

#### WALTER SCOTT ET SIR WALTER SCOTT À PARIS.

Dans un ouvrage intitulé *Souvenirs de l'Europe* que vient de publier Cooper, on trouve des détails curieux sur les relations de ces deux écrivains, pendant le séjour qu'ils firent à Paris, à l'époque où Scott était venu en France pour recueillir les matériaux de son *Histoire de Napoléon*. Cooper n'avait jamais rencontré le romancier écossais; il n'avait jamais eu l'occasion de le voir, même en public, ce qui ne faisait que rendre plus vif le désir qu'il avait de profiter du hasard qui les réunissait tous deux dans une ville étrangère. Après avoir fait pendant plusieurs jours de vaines démarches, Cooper s'adressa à madame la princesse de... chez qui il était reçu, et qui lui avoua que n'ayant jamais vu l'illustre romancier, elle était, pour sa part, décidée à ne rien négliger pour faire sa connaissance, et qu'une fois qu'elle aurait réussi, elle lui ferait partager sa bonne fortune. Voici maintenant comment Cooper rend compte de leur première entrevue. « Il y avait environ dix jours que sir Walter Scott était à Paris; j'avais fait demander une voiture pour sortir, et j'étais déjà parvenu à l'entresol de l'hôtel, quand le piétinement des chevaux dans la cour, m'apprit qu'une autre voiture venait d'y entrer, et avait forcé la mienne à s'éloigner pour lui faire place. Comme il pleuvait très fort, je ne descendis pas plus bas, et j'attendis tranquillement que le nouvel arrivant fût descendu de voiture. La portière s'ouvrit, et je vis

que vous reconnaîtrez que les accusations ne sont pas fondées, croyez...

Je sais très bien que le moyen que je propose n'est pas parfait, mais...

Je ne crois pas que M. le ministre soit dans l'intention de s'opposer...

M. le président. La parole est à M. Pollenus.

M. Pollenus. J'ai aussi une proposition à faire.

M. Donny. Le règlement dit formellement qu'on doit entendre un...

M. le président. En ce cas nous suivrons l'ordre des orateurs inscrits...

M. Donny. Je commence par exprimer mes vifs regrets de ce que...

M. le ministre a cru devoir déclarer que si la chambre votait l'enquête...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

vous venez d'entendre à si bien développé, et tous ceux qu'elle entraînerait...

La première discussion sérieuse qui s'établit dans cette chambre sur les...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

procès verbaux qui avaient manqué à la section centrale; il a parfaitement...

J'ai encore à répondre à l'honorable M. Jullien; il est vrai qu'en...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

M. le ministre a dit qu'il était inutile que la chambre continuât ses investigations...

seul de mes ouvrages. Tous les auteurs en sont là, me dit-il en sou-

riant, et pour moi je n'éprouverais aucun regret de revoir jamais de

ma vie un seul roman de l'auteur de Waverley.

Il resta près d'une heure chez moi, causant avec une gaieté qui n'é-

tait pas toujours exempte de malice. Ainsi, en parlant du libraire de

Paris qui a publié la traduction de nos ouvrages, il dit: « J'espère que

nos romans auront fait pondre des œufs d'or à notre Gosselin. »

Je pris la liberté de lui demander s'il avait réussi dans la recherche

des matériaux dont il avait besoin pour la recherche de son histoire de

Napoléon. Il hésita un moment avant de répondre, puis il me dit: « Ce

ne sont pas les anecdotes qui me manquent, mais la difficulté est de

pondre rien, quoiqu'il me semblât qu'un pareil tour de force conviendrait

mieux à un ouvrage d'imagination qu'à une histoire.

Quand il se leva pour partir, je le priai de vouloir bien passer dans

le salon, pour que je pusse lui présenter ma femme et mon neveu. Il y

consentit avec beaucoup de bonhomie, et resta quelque temps encore

avec nous. Dans le cours de la conversation, ma femme lui dit que la

bergère dans laquelle il était assis, avait bien de quoi être fière ce jour-

là, puisqu'il n'y avait qu'une demi-heure que le général Lafayette l'avait

quittée.

Walter Scott parut surpris: « Je croyais, dit-il, que le général était

allé passer le reste de ses jours en Amérique. » Nous lui expliquâmes la

vent de ces billets, sans quoi il ne serait pas possible que vous lisez

si couramment ce grand ouvrage. La peine de le déchiffrer n'est pas trop

payée par un bon diner.

Il ne me parut pas très étonné de Paris. Ses idées sur les Français

étaient assez justes, quoiqu'elles ne fussent pas tout à fait exemptes de

préventions surannées. Je le revis le soir chez la princesse. La réunion

formée à la hâte, était peu considérable. Dans le nombre se trouvaient

quelques personnes de beaucoup d'esprit, et notamment deux

ou trois hommes dont les noms étaient déjà historiques et que je croyais

mortés depuis longtemps. Toutes les dames, avec cette politesse deli-

cate que les Français connaissent si bien, avaient mis quelques ornemens

(1) Jeu de mots qui repose sur la ressemblance de M. Gosselin, édi-

teur français des œuvres de Walter Scott et de Félimore Cooper, avec

de mot anglais Gosselin, qui sert à désigner l'un des membres de la fa-

mille de l'ancien domestique.

« un lion, ajouta-t-il, je me laisse caresser la crinière tant que vous

« veut, mais il m'est impossible de rugir en français pour leur faire

plaisir. (Revue Britannique.)

titué, dans le traitement de nos soldats malades, la salicine au quinine. Sous quel rapport M. Evain serait-il donc intéressé à voir étouffer cette affaire? Peut-être a-t-il péché par faiblesse; peut-être n'a-t-il point exercé ou fait exercer une surveillance assez active sur les différentes branches dont se compose sa vaste administration. Mais la faiblesse n'est pas un crime. Il est d'ailleurs des faits qui peuvent échapper facilement à l'attention de l'homme d'état le plus habile. Souvent il est forcé de se reposer sur la responsabilité de ses agents; souvent aussi, il manque des lumières nécessaires pour constater, dans tous leurs détails, des faits spéciaux tels que ceux qui se rattachent à l'administration du service de santé. Eh bien, la chambre, dans son enquête, tiendra compte, nous n'en doutons pas, de ces difficultés. Elle s'occupera uniquement des moyens de découvrir les véritables auteurs des fraudes, et de les faire punir selon la gravité des cas.

M. Wilmar a déclaré qu'il est convaincu qu'il n'existe ni abus ni fraudes, et que les faits qui ont été l'objet d'accusations si graves se bornent à quelques irrégularités. Nous voulons le croire. Mais la chambre peut-elle, doit-elle se contenter d'une semblable déclaration? Pourquoi M. Wilmar voudrait-il lui refuser les moyens propres à se former une conviction à elle? La lecture rapide des pièces déposées par le ministre ne la point satisfaite. Elle n'est pas assez éclairée pour se prononcer en connaissance de cause sur les faits soumis à son examen. Elle demande donc une enquête. Qu'y a-t-il de d'injuste pour qui que ce soit et surtout pour M. Wilmar qui n'a absolument rien à se reprocher? Les chambres exercent de plein droit le contrôle sur tous les actes de l'administration. Cette faculté ne leur est déniée par personne. C'est pour cela même qu'elles sont instituées, et le jour où on leur enlèverait ce pouvoir, qu'elles tiennent de la constitution, tomberait tout notre système représentatif. Qu'il y ait de la défiance dans ce contrôle, rien de plus naturel. Elle leur est imposée par leur mandat. Si les chambres étaient tenues de croire, les yeux fermés, à la parole d'un ministre, nous ne voyons pas pourquoi on les appellerait à délibérer sur les intérêts de l'état.

Lorsque M. Wilmar est venu demander une allocation supplémentaire de trois millions pour les besoins de l'armée, et qu'interrogé par nos représentants sur la nécessité de cette augmentation de subsides, il se fit borné à répondre « il est inutile que je vous fasse connaître mes motifs; il suffit que je sois convaincu de cette nécessité, pour que vous ne puissiez vous dispenser de m'allouer les fonds que je demande », la chambre aurait pris cette réponse pour une véritable mystification, et il y a grande apparence que la demande des trois millions eût été rejetée. Mais M. Wilmar a beaucoup trop de bon sens pour s'être laissé aller à un pareil oubli de ses devoirs. Il a communiqué à la chambre tous les documents qui pouvaient l'éclairer sur la situation de l'armée, il a donné toutes les explications convenables, et la chambre, satisfaite de la conduite du ministre, lui a accordé les fonds.

Aujourd'hui, M. le ministre demande une allocation de quelques centaines de mille francs pour le service de santé. La chambre, avant de le voter, veut connaître l'emploi des sommes antérieurement accordées pour le même service, et ne trouvant pas les appointements sur la manière dont elles ont été employées, elle réclame une enquête. — Mais, répond M. Wilmar, je suis convaincu qu'il n'y a eu ni fraude ni abus dans l'administration du service de santé. — Nous voulons nous en convaincre à notre tour, répond la chambre, et c'est pour cela que nous demandons une enquête. Car les documents qui ont été soumis à notre inspection ne nous satisfaisent pas.

Mais si, réellement, il n'y a eu ni abus ni fraudes, pourquoi donc s'opposer à l'enquête? L'enquête ne créera pas des délits; l'enquête n'est qu'un acte de procédure parlementaire. Qui, si M. Wilmar était inflexible, ou conceit que ce serait lui faire injure que de douter de la vérité de ses paroles. Mais M. Wilmar n'a point cette prétention. Sa conviction peut être erronée; elle peut reposer sur des faits inexacts. Il peut avoir été trompé tout comme M. Evain a été trompé. Dès lors, ce serait très-dérisonnable, nous paraît-il, de vouloir imposer à la chambre l'autorité de sa parole.

La chambre a beaucoup de confiance dans l'intégrité et la capacité de M. le ministre. Elle ne lui a point chicané son budget. En retour de ce témoignage d'estime, ne conviendrait-il pas que M. le ministre accordât aussi sa confiance à la chambre, qui certes n'en abusera pas. En se montrant franc et loyal dans tous ses actes, le ministre crée de nouveaux liens entre lui et nos représentants, et consolide sa position. Il montre également à la nation qu'il est digne d'occuper le poste éminent auquel il a été élevé, et que ce n'est pas l'intérêt de l'état l'empêchant sur toutes les considérations personnelles. En agir autrement, se serait mentir au caractère belge, et compromettre en même temps l'avenir d'une administration dont les premiers actes ont été accueillis avec tant de bienveillance et de faveur.

Nous espérons cependant que la chambre ne se déterminera à adopter les conclusions de la section centrale, qu'après avoir entendu les explications de M. le ministre de la guerre. M. Wilmar a droit d'être entendu, et la chambre en se refusant à l'écouter, commettrait un véritable abus de pouvoir.

Le conseil d'administration de la Banque Liégeoise vient de fixer la réunion de ses actionnaires au 21 de ce mois, à 9 heures du matin, chez M. Nagelmack.

L'état prospère de cet établissement et l'intérêt élevé qu'il présente cette année, indépendamment de son fonds de réserve, nous engage à reproduire le chiffre de ses opérations; ce chiffre donne un bénéfice de 61 mille francs.

Il a été prêté sur billets, fr. 1,582,633 69 sur hypothèques, 2,460,446 04 par compte courant, 377,717 55

L'émission des faux billets de cette banque donnera à cette assemblée un intérêt tout particulier; nous tiendrons nos lecteurs au courant du rapport et de la délibération qui

sera prise à cet égard, ainsi que des modifications que l'on se propose d'apporter aux statuts, relativement à l'administration de la société.

On écrit de La Haye, 11 mars: On assure qu'au printemps prochain, il y aura de nouveau un camp à Ryeu.

Dans la deuxième chambre des états-généraux, les crédits extraordinaires demandés par le ministre de la guerre pour 1837 ont rencontré assez d'opposition. M. Corver Hoofd a dit qu'on doit ménager ses forces en temps de paix et voit avec peine les contributions énormes qui épouvent la Hollande aussi bien que la Belgique. Il désire voir s'arranger les affaires avec ce pays. « Comme nous ne pouvons faire la guerre, dit-il, il ne nous reste que la voie d'arrangement. »

Le Handelsblad dit que la restauration de l'ancien royaume des Pays-Bas, loin d'être le vœu des Hollandais, leur inspire du dégoût et des craintes. « Les Belges nous haïssent », dit-il; ce serait folie de vouloir lier nos destinées aux leurs.

On sait que depuis 1830 la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale a aliéné d'assez grandes parties de la forêt de Sines. On nous rapporte qu'un de ses acquéreurs vient de vendre le bois croissant sur 30 hectares, situés près de la Grande-Epinette, route de Waterloo, lesquels ont produit 200 francs de plus par hectare que ne lui avait coûté l'acquisition du sol et de la superficie, de manière que le terrain ne lui coûte plus rien, et qu'il fait en outre un bénéfice de 6,000 francs sur le produit de la vente des 30 hectares de bois.

De toutes parts on se plaint de l'encombrement des entrepôts dans les divers ports de l'Europe, et des énormes valeurs qui sont ainsi immobilisées en quelque sorte. La baisse progressive que les produits coloniaux ont subie depuis quelques mois et celle qu'on prévoit sur d'autres art. est attribuée à cet encombrement. Au Havre et à Liverpool il y a sur la place, en coton, le double de ce qui existait à la même époque en 1836; à Liverpool les existences sont d'environ 280 à 290,000 balles au lieu de 140,000 l'année dernière.

Séance publique du conseil communal de Liège, jeudi, vendredi et samedi, 16, 17 et 18 mars, à 5 heures du soir.

CONSEIL DE SALUBRITÉ PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Conformément au vœu exprimé par le congrès médical de la Belgique, dans sa séance du 26 septembre 1835, il s'est formé à Liège un conseil de salubrité de la province, ayant pour objet l'hygiène publique et l'assainissement des villes, des bourgs et des villages.

Ce conseil recherchera particulièrement toutes les causes d'insalubrité des rues, des habitations, des établissements publics et particuliers, les signalera à l'autorité compétente, proposera les mesures d'hygiène qui lui paraîtront les plus propres à l'assainissement des localités, et à atteindre le but qu'il se propose, tout en s'efforçant de concilier ces mesures avec les intérêts des citoyens. Il signalera aussi les abus qui pourraient avoir une influence défavorable sur la santé du peuple, et appellera sur eux l'attention.

Les mesures propres à diminuer la fréquence et le danger des maladies contagieuses et des épidémies, feront l'objet continu de sa sollicitude, et en cas d'épidémie, il s'adressera officiellement les autorités locales et les commissions instituées par le gouvernement, dans l'accomplissement de leur mission. Le conseil discutera les affaires qui lui seront soumises et donnera aux propriétaires, aux manufacturiers, etc., les conseils de pratique dont ils pourraient avoir besoin. Il recueillera avec soin tous les faits et documents propres à servir à la confection d'une topographie médicale de la province et à la rédaction des tables de mortalité et de longévité dans les diverses classes des citoyens, dans les écoles, les hospices, les établissements de bienfaisance, les manufactures, les ateliers, les prisons et l'armée.

Les membres actuels du conseil sont M. M. Ansiaux, N. docteur en chirurgie, lecteur à l'université; Devaux, A., ingénieur en chef des mines; Franklin, T., docteur en médecine; Franklin, C., docteur en médecine, professeur à l'université; Gullery, X. H., principal et préfet des études au collège; Habets, A., docteur en médecine; Hurault, T., docteur en médecine, de la Bidart, A., substitut du procureur du roi; Leroy, T., docteur en médecine, professeur à l'université; Peters, G., pharmacien, agrégé à l'université; Vottem, F., docteur en chirurgie, professeur à l'université.

Le président, F. Vottem. Le secrétaire, Hurault, D. M.

La seconde représentation de la Juive avait attiré hier une foule immense à notre théâtre, et le succès de l'ouvrage a été plus grand encore que vendredi dernier. Richelme a été plusieurs fois admirable. Mme. St-Auge a déployé tour à tour beaucoup de sensibilité et d'énergie. Comme la première fois, elle a été on ne saurait plus touchante, dans la dernière scène. Nous apprenons que demain Mme. Vade remplira le rôle d'Endoche, nous en félicitons notre administration théâtrale. Plusieurs chœurs devaient être renforcés, et entr'autres celui des buveurs. Comme on nous promet une série de représentation de la Juive, nous pouvons encore remettre l'appréciation de la partie musicale de ce grand et bel ouvrage, et cela sans crainte d'arriver trop tard.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 12 MARS.

Décès: 1 homme, 3 femmes, savoir: Jean Nicolas Dor, âgé de 29 ans, charpentier, rue Bois l'Évêque, époux de Marie Catherine Etienne. — Elisabeth Hody, âgée de 82 ans, sans profession, rue Féronstée, veuve de Joseph Batta. — Marguerite Croisier, âgée de 77 ans, sans profession, faubourg St. Gilles, épouse de Henri Hawette. — Marguerite Hostia, âgée de 48 ans, couturière, faubourg St. Gilles, épouse de Jean Gilles-Léonard.

Du 13. — Naisances: 4 garçons, 8 filles. Décès: 2 garçons, 4 filles, 4 hommes, 2 femmes, savoir: Jean Jax

ques Defraigne, âgé de 77 ans, armurier, rue du Stalon, époux en 2<sup>me</sup> nocces de Catherine Colard. — Jean Guillaume Bairene, âgé de 77 ans, cord. en Bèche, époux de Marie Simonet. — Pierre Francois Joseph Minette, âgé de 63 ans, marchand, faubourg Ste. Marguerite, époux de Me. Ag. Jh. Paquay. — Gaspar Bertrand, âgé de 29 ans, houilleur, rue St. Nicola, époux de Me. Barbe Legris. — Marie Catherine Louis, âgée de 45 ans, sans profession, rue Rotu e, époux de Remacle Joseph Renson. — Catherine Heusbreuk, âgée de 25 ans, servante, sur la Batte.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 14 mars, RELACHE. Mercredi 15, abonnement suspendu, la troisième représentation de la JUIVE. Jeudi 16, première représentation du 8<sup>me</sup> mois d'abonnement.

ANNONCES.

DEMAIN MERCREDI, CONTINUATION DE LA VENTE chez REMY, rue Sœurs de Hasque. On vendra le LINGE ET DES HABILLEMENTS DE FEMME. 482

M<sup>lles</sup>. CHARLIER SŒURS,

RUE PONT D'ILE, n° 830,

Demandent des DE MOISELLES sachant travailler dans les MODES. 479

N. DE POSSON,

MARCHAND TAILLEUR, RUE GÉRARDIERE, n° 769, A LIÈGE.

A l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir une partie des

Nouvelles étoffes de printemps,

Tant pour pantalon que gilets, qu'il vend au plus juste prix. On y vend CAPOTTE et PANTALON d'été au prix de 18 francs, idem CAPOTTE EN PRUNELLE à 25 francs. 463

POISSONS de MER très frais, au Moriane, rue du Stockis.

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez TART, dorr. l'Hôtel de Ville.

CABILLAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursule.

Nouveaux RIVETS et CABILLAUX, ELIBOTTES, FLOTTES HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue S. av. Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez F. HARDY, rue du Stockis.

A LOUER, à un prix modéré, un JOLI QUARTIER GARNI INDEPENDANT, de quatre pièces, au pied de Pierreuse, n° 330. 360

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

DEUX QUARTIERS INDEPENDANTS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste. Claire, n° 130. 274

ON DEMANDE

POUR RIO-JANEIRO

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes. S'adresser à Hocheporté, n° 790. 53

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur;

GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur, UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties

A VENDRE

Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont d'île, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On les vend au plus juste prix.

**A LOUER**  
 POUR ENTRER DE SUITE EN JOUISSANCE,  
**UNE MAISON,**  
*Située dans une des rues les plus commerçantes.*  
 S'adresser à M. le notaire RENOZ, rue du Pot-d'Or.

**AVIS POUR SURENCHERIR.**  
 Soivant procès verbal, reçu par M<sup>e</sup> DELIÈGE notaire à Fléron, le 9 mars 1837 :

**LA BELLE PROPRIÉTÉ**  
**DU BOIS LEMOINE.**  
 CONSISTANT EN  
 UNE BELLE MAISON de MAÎTRE, MAISON de FERMIER,  
 BATIMENS D'EXPLOITATION  
 ET  
**26 HECTARES 65 ARES**  
*de jardin, vergers, prés, terres, bois et pâture,*  
 Renfermant de riches mines de fer, située dans la commune de FORÊT, à quelques minutes de Labeye de Beauvais, dans l'endroit le plus pittoresque, et le plus salubre,  
 A ÉTÉ ADJUGÉE AU PRIX DE 40,000.  
 D'après les conditions de la vente, toute personne solvable peut surenchérir la dite adjudication d'un vingtième, jusqu'au 19 du courant à midi, par acte à passer par le ministère du même notaire. 475

**BELLE VENTE**  
**DE MOUTONS.**  
 LE MERCREDI 15 Mars 1837, à midi précis, Mme. veuve GÉRARD, occupant la ferme du Sart à Tilly, y fera vendre par le ministère de M<sup>e</sup> HOUBAER notaire à Seraing, UN BEAU TROUPEAU DE MOUTONS. 455

Le MERCREDI 29 MARS courant, à 10 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, devant M. le JUGE DE PAIX DES QUARTIERS DE L'EST de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais,  
**UNE BELLE ET GRANDE**  
**MAISON DE COMMERCE,**  
 SITUÉE A LIÈGE, RUE PUISS EN SOCK, N° 922,  
 Avec cour, bâtiments derrière, beau jardin, vastes magasins, caves et greniers etc.  
 Cette maison augmentera infiniment de valeur par les changements et embellissements qui vont avoir lieu Outre-Meuse. D'après tous les plans qui sont déposés à la Régence, UNE NOUVELLE RUE PASSERA CONTRE LE JARDIN.  
 S'adresser, pour la voir, tous les jours, de 9 heures à midi, au n° 400, rue Puits-en-Sock, et pour connaître les conditions en l'étude du dit notaire, ou au bureau de la dite justice de paix. 456

MERCREDI 15 MARS 1837, à 2 heures, le notaire PAQUE vendra aux enchères, en son étude rue Souverain Pont,  
**UNE MAISON,**  
 TRÈS SPACIEUSE, formant deux ailes au corps principal, avec porte cochère, deux cours, remise et écurie, située à Liège, PLACE St. JEAN-EN-ILE, N° 811,  
 On peut la voir tous les mardis, depuis 10 heures jusqu'au soir.  
 S'adresser, pour les conditions, chez ledit notaire. 248

Le 20 MARS courant, à 10 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, vendra aux enchères, devant M. le juge de paix du quartier du Sud de cette ville, en son bureau, rue Mont-St-Martin,  
**UNE MAISON**  
 SITUÉE A LIÈGE, RUE DE LA SIRENE,  
 derrière le Cœur St-Paul, n° 148.  
 S'adresser en l'étude dudit notaire, ou au bureau de la dite justice de paix, pour connaître les conditions. 412

2 francs la boîte. **PASTILLES DE VICHY.** 1 franc la demi-boîte.  
 Ces pastilles timbrées du mot *Vichy*, ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de *Vichy*. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction avec chaque boîte). Chez MM. les pharmaciens suivants :  
 Vancaepen rue Kipdorp, à Anvers, Vanhinsberg à Bruxelles, Leboutte, rue du pont d'Avroy, à Liège; Simonis à Malines; Van Peteghem, à Alost; Becquerort, à Nivelier; De-champs à Bruges; Reeskawé, à Ypres; Deckmyn, à Gand; Bastin, à Huy; Leopold Etienne, à Verviers; Lony, à Namur; Eyrard, à Dinant; Miers-Reynest, à Courtrai; Obosiński, à Louvain.

**FAILLITE DE JOSEPH JAMME.**  
**VENTE**  
 D'UN SUPERBE  
**MOBILIER.**

Les MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 15, 16 et 17 Mars 1837, et jours suivants, s'il y a lieu, à 2 heures après-dinée, les syndics provisoires de la faillite de Joseph JAMME, ci-devant négociant à Liège, feront VENDRE en la demeure de ce dernier, rue des Tanneurs, n° 119, à Liège, par le ministère de M<sup>e</sup> MOXHON et DELEXHY, notaires en la dite ville,

**Le mobilier du failli,**  
 Consistant en Tables, Chaises, Fautouils, Secrétaires, Consoles, Buffets, Armoires, Garderobes, Bois de lit, la plupart en acajou et en chêne, Glaces, Pendules, Linges, Litteries, Gravures, Tableaux, Livres et Ouvrages de littérature, Argenterie, Fayences, Porcelaines, Batterie de cuisine, Caves, Arbustes et Plantes rares, Ferrailles et quantité d'autres objets trop longs à détailler.  
**LE TOUT ARGENT COMPTANT.**  
 Le premier jour on vendra la batterie de cuisine et tous les meubles ordinaires; le deuxième jour, l'argenterie, un tableau de prix, les gravures, la bibliothèque, les glaces, pendules, porcelaines, et tous les meubles en acajou; le troisième jour, les lits et matelas, le linge de table et autres et le restant du mobilier.  
 La vente des Vins, tant en pièces qu'en bouteilles, aura lieu au jour et heure qui seront indiqués ultérieurement. 448

**FAILLITE**  
 DE  
**GUILLAUME PLUMIER-MALHERBE.**  
 LES SYNDICS PROVISOIRES à la FAILLITE de Guillaume PLUMIER MALHERBE, ci-devant distillateur, demeurant à Liège, feront vendre publiquement par l'huissier FISSETTE, VENDREDI DIX SEPT MARS COURANT, A DIX HEURES

DU MATIN,  
 A la Ferme dite le Château à Herstal,  
**TOUT LE BEAU**  
**MOBILIER**  
 GARNISSANT LA SUSDITE FERME ET CONSISTANT  
 En Tables, Chaises, Batterie de cuisine, Attirail de labour, dont sept charrettes, trois herbes, un rouleau, deux charriots et un tombereau. Quatorze heules de bœuf en chaînes, un canapé en fer, quantité de harnais et d'autres objets trop longs à détailler, parmi lesquels se trouve UNE MACHINE A BATTRE LE GRAIN ayant peu servi et d'une invention toute nouvelle.  
**ARGENT COMPTANT.**  
 P. J. HAMAL, *Hyac.* OPHOVEN, avoca.  
 A ladite Ferme il y a une forte quantité de POMMES DE TERRE A VENDRE à main ferme. 38

**UNE MÉDAILLE D'OR,**  
 a été accordée à l'auteur de ce remède.  
 La saison froide et humide qui engendre les toux, les rhumes, les catarrhes, la coqueluche, la grippe et les affections multipliées de la poitrine dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engageant à recommander l'usage du *Sirope pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot*. Ce médicament n'a besoin d'aucun éloge; les certificats des premiers médecins du roi, et de S. A. R. le duc d'Orléans et des professeurs des facultés et membres de l'académie qui sont à l'appui du prospectus, sont les meilleurs titres en sa faveur. 5 fr. la bouteille, 2 50 la demi bouteille. Dépôts chez MM. Decat, n° 9 rue des Pierres, à Bruxelles; Obosenski, rue Tirlemont, à Louvain; Pestiaux, à Florenne, Mathieu, à Dinant; Leboutte, rue du Pont d'Avroy, n° 552, à Liège; Frans Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanuier, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaère, à Courtrai, tous pharmaciens. 597

**EN VENTE**  
 CHEZ  
**AVANZO ET C<sup>ie</sup> A LIÈGE,**  
 DE LA 1<sup>re</sup> A LA 6<sup>e</sup> LIVRAISON  
 DE LA  
**GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE**  
 PAR C. F. A. LEROY. UN FRANC LA LIVRAISON. 476

**ADMINISTRATION COMMUNALE. — AVIS.**  
 Le sieur Gilles Joseph Rolin, demeurant rue du Mery, n° 288, demande l'autorisation d'établir une forge de maréchal ferrant dans son habitation.  
 On peut former opposition à ladite demande dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à l'administration communale.  
 Liège, le 10 mars 1837.

**BOURSES.**

**AMSTERDAM, LE 12 MARS.**

Dettes active	53 7/8	—	Ardoins	24 3/4
Billets de change	22 3/6	—	Rente franç. 3 p. c.	79 5/8

**ANVERS, LE 13 MARS.**

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	A. NAPLES. Cert. Falc.	92 1/4
Det. différ.	44 1/2	A. ÉTAT-RO. Lev. 1832.	
Emp. de 48 mill.	100 3/8	à An. 1834.	101 0/0
HOLL. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4	P	
AUTRICHE. Métalli.	103 3/4	A	
Lots de fl. 100.	000		
de fl. 250.	424 0/0	P	
de fl. 500.	676 0/0	P	
Polon. Lots fl. 300.	113 1/2		
de fl. 500.	138 0/0	P	
BRÉSIL. E. à L. 1834	85 1/2		
ESPAG. Emp. 1834.	25 1/8 1/2	P	
D. dif. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dettes diff.	8 3/4	A	

**CHANGES.**

Amst., c. jours.	pair
Rotterdam, Idem.	pair
Paris, Idem.	18 1/2 p.
Paris, 2 mois.	31 0/0 p.
Lond. pr. Estr. c. j.	4 1/2
2 mois.	39 1/2 1/2
Ham. pr. 40 HB. c. j.	35 3/8
2 mois.	35 3/16
Bruxelles et Gand.	114 1/4 p.

**RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 13 MARS 1837.**  
 Les fonds Espagnols ont été très fermes à notre bourse de ce jour. Ardoins ouvert 25 le 1/8 1/4 3/8 et reste 25 1/2 cours. Primes à un mois 26 1/2 dont 4 p. c.  
 On a fait beaucoup d'affaires.

**BRUXELLES, LE 13 MARS.**

COURS	ACTIONS.		
Emp. Rotsch. . . . .	100 3/8	Act. Société Gén.	737 0/2
Fin. cour.	100 3/8	Act. de la S. de C.	134 0/0
Pr. 4 m. d. l.	000 0/0	Act. la B. de B.	136 0/0
1836, 4 <sup>o</sup> m. d. l.	92 1/4	Act. C. Sam. et O.	106 0/0
Fin. cour.	92 1/4	Act. des Hauts-F.	156 1/2
pr. 1 m. d. l.	00 0/0	Act. Charb. Flenu.	0 0/0
Dettes activ. 2 1/2.	52 1/2	Act. Banq. tonc.	99 1/2
E. de la ville 1832	99 1/8	Act. Ch. H. et W.	99 1/2
Dettes active holl.	52 3/4	Act. Ch. Sclessin.	000 0/0
Rente domaniale	97 1/4	Act. Entr. Indust.	122 0/0
BRÉSIL 1834. . . . .	85 1/2	Act. Ch. Lev du F.	105 1/2
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
ROME. 1832. . . . .	101 1/0	Act. S. Sars-Lonch.	000 0/0
NAPLES. Falconnet.	92 3/8	Act. Che de fer.	98 0/0
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venues.	000 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	0 0/0
ESPAG. Ard. 1833.	24 1/8	Act. S. St. Léona.	106 0/0
Fin. cour.	00 0/0	Act. S. Chatelin.	144 0/0
gros. pièces.	00 0/0	Act. S. Verrieres.	000 0/0
pr. 4 m. d. l.	26 1/2	Act. Ecl. gaz. rés.	00 1/2
différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	115 0/0
anc.	0 0/0	Act. Verr. Charl.	114 0/0
dette passiv.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	000 0/0
		Act. des Brasseries.	000 0/0
		Act. Librairie H.	000 0/0
		Act. Typogr. W.	000 0/0
		Act. Fabr. Tapis.	000 0/0
		Act. Fab. de fer.	113 1/2
		Act. Mutual. ind.	108 0/0
		Act. C. de Bruges.	000 0/0
		Act. H. F. Monc.	110 0/0

**CHANGES.**

AMST. ct. jours.	118
LOND. ct. jours.	12 5
PARIS. ct. jours.	pair

**VIENNE, LE 4 MARS.**  
 Métalliques, 105 0/0. — Actions de la Banque, 1369 0/0.

**PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 13 MARS.**  
 Le schooner belge Léopold Ier., v. de Liverpool, ch. de sel et coton.  
 — Le schooner anglais Fairy, v. de Londres, ch. de tabac et coton.  
 — Le brick français Jean Bart, v. de Séville, ch. de laine. — Le brick belge beckois, v. de Bordeaux, ch. de vin et eau de vie. — Le bateau à vapeur anglais Océan, v. de Londres, ch. de diverses marchandises et trois passagers.

**PLACE D'ANVERS, LES 13 MARS.**  
 Café — Quelques achats ont eu lieu en Brésil. — Environ 400 balles ont été traitées en divers lots, dans les prix de 28 1/2 à 29 1/2 c.  
 Cuir. — La demande s'est encore montrée très-active aujourd'hui pour cet article. — Environ 3600 pièces Montevideo et Buenos-Ayres et 1000 pièces de différents poids ont été appliqués à prix divers.  
 Sucre raffiné. — Quelques étuves de Candi et une petite partie de pains mélis mises aujourd'hui au marché, ont immédiatement trouvé preneur pour l'exportation.  
 Riz. — Environ 200 tierçons Caroline nouveau du chargement arrivés ces jours derniers, ont été payés f. 13 1/2.

**MARCHE DE LIÈGE DU 13 MARS 1837.**

Froment vieux, l'hectolitre,	fr. 15 6
Seigle vieux, id.	11 3

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.